



COVID19 - Information du 13 mars 2020 (2) - premières modalités à partir de lundi 16 mars

Mesdames, Messieurs,

Chères collègues, Chers collègues,

Le Président de la République a pris la décision de fermer les universités pour les étudiants à compter de lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a pour objectif de réduire la propagation et les effets du coronavirus (COVID -19) sur la santé de la population.

Il a dans le même temps rappelé la nécessité de maintenir la continuité du service public. Au regard des orientations nationales, vous trouverez ci-dessous les premières modalités de mise en œuvre :

Pour les personnels

Sauf situations particulières, l'ensemble des personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, chercheurs) peut accéder aux bâtiments afin d'assurer les missions essentielles de l'université.

Dès lundi, certains collègues sont autorisés à ne pas se rendre au sein de l'établissement :

- les personnes présentant une fragilité de santé personnelle pour elles ou pour leur conjoint ;
- les personnes qui estiment devoir se protéger compte tenu de leur situation de handicap ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes dans l'impossibilité de trouver un mode de garde pour leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans.

Chaque personne concernée doit informer par mail son responsable hiérarchique (directeur de composante, responsable administratif de composante, directeur du laboratoire, directeur du service central ou commun) afin d'assurer la mise en place de la continuité des activités. Des pratiques de travail à domicile peuvent être envisagées.

La directrice du Crous nous a confirmé que les restaurants administratifs seraient accessibles. Le service de santé de l'université reste ouvert aux personnels et pourra être sollicité par téléphone (05 49 45 33 54) et par mail (medecine.prevention@univ-poitiers.fr).

Pour la formation

En l'absence de cours en présentiel, la continuité pédagogique doit être assurée. Lundi matin, les directeurs de composante, réunis autour du président, définiront les modalités de mise en œuvre.

Sans connaissance de la fin de fermeture de l'établissement, nous serons, éventuellement, conduits à faire évoluer les modalités d'examens.

Pour la recherche

Les activités de recherche sont maintenues. Les personnels peuvent accéder aux bâtiments grâce à leur badge. Les doctorants et les stagiaires sont accueillis. Les colloques, séminaires et conférences sont annulés.

Pour la vie de campus

Les bibliothèques universitaires sont fermées aux étudiants. Les personnels peuvent se rapprocher, par mail, des responsables de bibliothèques pour toute demande particulière. Les équipements sportifs sont fermés pour l'université et pour les partenaires extérieurs. Les activités culturelles et sportives (SUAPS) sont suspendues.

Afin de préciser et compléter ces premières modalités de mise en œuvre, je réunirai successivement, ce lundi 16 mars : la conférence des directeurs de composantes, les représentants du personnel au CTE et au CHSCT, ainsi que les représentants étudiants au sein des conseils centraux. Le DGS réunira également les responsables administratifs des composantes et les directeurs des services. Je réunirai aussi rapidement les directeurs de laboratoires.

Enfin je vous invite à être attentif à votre état de santé. En cas de symptôme, je vous engage à respecter les consignes sanitaires (contacter le 15, rester à domicile).

En cas de besoin, je vous invite à vous rapprocher de votre responsable direct ou de contacter la cellule de crise par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée (coronavirus@ml.univ-poitiers.fr). Je vous invite également à maintenir une veille régulière sur vos boîtes mails et sur la page web dédiée à la situation sur le site internet de l'établissement.

Dans ces circonstances particulières, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous. Je connais la qualité de votre engagement pour le service public et notre université.

Bien cordialement,

Yves JEAN

Président de l'université de Poitiers